

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

NOUS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CARRON — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CARRON

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 2, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (en ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

EFFET DE SOLEIL

Avec le printemps les difficultés sociales s'apaisent. On croirait que c'est un effet de soleil, — hélas !... — et peut-être un jour lui découvrira-t-on, comme à la lune, une influence directe sur les actions des hommes. La grève de Marseille, celle de Montceau sont terminées ; la grève générale est reculée aux calendes ; partout le travail reprend et, pour qu'il dure, les blessures se fermeront toutes seules.

Une seule chose ne va pas : l'humeur des nationalistes. Ils sont navrés, désolés, prostrés. M. Drumont se lamente sur le sort de ce petit chenapan de Régis ; M. Polonais-Polack pleure sur celui de notre armée que désorganise le général André (cela devient une scie, il faudrait trouver autre chose) ; M. Coppée bredouille des homélies de curé gaga aux vieux niais de la Patrie Française et, brochant sur le tout, M. Jules Lemaitre se vautre dans le plus amer dégoût.

Et cependant, M. Delcassé revient de Pétersbourg après avoir été reçu par le Tsar et l'Impératrice, avec la plus grande cordialité ; le président de la République a fortifié les bases de l'entente cordiale avec l'Italie ; notre influence à l'extérieur grandit d'une manière frappante et la situation intérieure se simplifie par la création des deux partis opposés : les nationalistes et les républicains. C'est donc l'apaisement par la réduction des cléricaux et le triomphe de la République.

Tout est donc pour le mieux, à notre point de vue, s'entend. Mais est-ce que l'autre nous importe ? Nous devons à nos adversaires la tranquillité matérielle et la liberté d'émettre leurs opinions. Ils les ont. Le reste, c'est-à-dire la politique du pays, nous regarde seuls. C. J.

EN CHINE

Les indemnités

Le total des indemnités réclamées à la Chine s'élève à 450 millions de taëls. Il sera communiqué ce soir au gouvernement chinois.

Les ministres ont décidé de faire comprendre aux Chinois que ce total comprend les indemnités privées et les dépenses faites par les puissances et ils demanderont aux Chinois quels moyens ils comptent employer pour y faire face.

Les plénipotentiaires chinois ont reçu pour instruction de demander des réductions du montant de l'indemnité ; mais on croit que l'opposition de la Chine, quelle qu'elle puisse être, sera de pure forme.

Au Transvaal

Dans l'entourage de Krüger

On persiste à dire, dans l'entourage du président Krüger, que la situation n'est nullement aussi mauvaise pour les Boers que voudraient le faire croire les dépêches du War Office.

On fait remarquer le silence que lord Kitchener continue à garder sur ses principaux lieutenants French et Dastnell, dont

la démission n'est pas confirmée. On a, d'ailleurs, reçu ici des nouvelles constatant que Botha circule en force et librement dans la zone récemment abandonnée par les colonnes de French et que, dans la colonie du Cap, les Anglais sont impuissants, non seulement à repousser les Boers, mais même à garder leurs lignes de communications.

Il y a d'immenses régions au Cap où les trains ne circulent pas la nuit, et le jour, sur certaines lignes, la circulation est complètement interrompue. Le président Krüger reste plein d'espoir, et songe dans le moment à faire son voyage aux Etats-Unis.

INFORMATIONS

Mouvement préfectoral

Plusieurs journaux ont annoncé qu'un grand mouvement préfectoral était en préparation au ministère de l'intérieur. Nous croyons savoir que cette nouvelle, ainsi présentée, est inexacte. Il est bien question, place Beauvau, de quelques nominations ou mutations dans l'administration, mais le mouvement sera loin d'avoir l'étendue qu'on lui attribue.

Un trésorier payeur général, M. Bonhoure, en ce moment à Poitiers et qui fut, on se le rappelle, chef de cabinet de M. Floquet, puis préfet des Pyrénées-Orientales, quitte les finances. Il sera de nouveau nommé préfet dans un département non encore désigné. Par contre, un préfet sera nommé trésorier-payeur général, M. Lutaud, préfet d'Alger, doit, on le sait, être pourvu d'un poste dans la métropole.

Ce petit mouvement portera enfin sur le secrétariat général de la préfecture d'Indre-et-Loire et sur la sous-préfecture de Bar-sur-Aube, et ce sera vraisemblablement tout le grand mouvement annoncé qui ne serait fait qu'en août, après la session des conseils généraux.

Interpellation annoncée

M. d'Estournelles a écrit au ministre des affaires étrangères qu'il comptait lui poser à la tribune une question sur la nouvelle d'après laquelle une partie de notre corps expéditionnaire serait en voie d'être rapatrié. M. Delcassé a fait savoir à l'honorable député de la Sarthe qu'il répondrait à sa question à la rentrée, à la fin de la semaine prochaine.

La Loi sur les Associations au Sénat

Le *Siècle* dit que d'une enquête faite auprès de plusieurs sénateurs, il résulte que le Sénat votera la loi sur les Associations à peu près telle que la Chambre la lui a envoyée, et que les seules modifications qu'il pourra y apporter fixeront certains points juridiques pouvant donner lieu à des contestations, notamment en ce qui concerne le partage des biens des congrégations dissoutes. On croit qu'il se trouvera une majorité au Sénat pour repousser le texte de cet article, qui a été amendé par le vote de la proposition Lhopiteau, et voter celui du gouvernement, c'est-à-dire le retour au Trésor des biens des congrégations dissoutes, sauf recours de la part des donateurs ou de leurs héritiers.

Les troubles d'Alger

Les derniers arrêtés pris par le préfet d'Alger, prononçant la fermeture des cafés où se préparaient les manifestations anti-juives et la dissolution des comités antijuifs,

ont produit leur effet. Ces mesures ont mécontenté toutefois le maire et l'adjoint Lionne, qui ont publié à ce sujet, dans leurs journaux, des articles violents et fait distribuer dans les rues de la ville un factum des plus injurieux pour M. Lutaud.

Le parquet de son côté, pour sa part son information ; MM. Régis et Lionne sont très découragés. Ils s'embarquent lundi pour Paris.

Le bruit tendancieux de la mise en liberté de M. Talhouidec est inexact.

Troubles chez les Canaques

Les journaux d'hier publient que des troubles graves avaient éclaté en Calédonie parmi les Canaques, au sujet d'un impôt de 5 francs par tête qui leur avait été imposé.

Les Canaques refusèrent tous cet impôt, s'armèrent et se soulevèrent.

Des troupes furent envoyées contre eux : un soldat fut tué.

Depuis paraît-il, la lutte est ouverte, mais les Canaques résolus tiennent nos troupes en échec.

Toutefois ces faits sont publiés sous la plus grande réserve.

Saisie de 15 millions de cartouches

A la suite d'une plainte adressée par le directeur des contributions indirectes au préfet de police, ce dernier a fait saisir par le commissaire de police du quartier de la Vilette, 39, rue Bouret, dans un dépôt de MM. Marcel Gaupillat et Cie, fournisseurs de l'Etat, 3 millions de cartouches dites Bosquette et Flobert, de 6 et 9 millimètres, chargées à balles ; 30,000 cartouches de revolver, et 15 millions de cartouches de chasse amorcées.

Cette quantité prodigieuse de cartouches était entassée dans les caves, les sous-sols et l'entresol d'une maison de six étages, habitée par de nombreux locataires.

Contre l'alcoolisme

Très ingénieux ce système employé dans l'Arkansas pour enrayer les progrès de l'alcoolisme.

Le Sénat de cet Etat a décidé, en effet, qu'aucun consommateur ne sera plus reçu à un comptoir de cabaret s'il n'est porteur d'une licence du coût de 5 dollars, lui donnant l'autorisation de boire une certaine quantité de boisson.

Le cas de l'abbé Bruneau

Le correspondant de l'*Echo de Paris* à Laval a fait une enquête au sujet de la tentative de réhabilitation de l'abbé Bruneau. Il a acquis la conviction absolue que cette tentative ne repose sur rien de sérieux. Le vicaire général de Laval a déclaré que l'évêché considérait comme absolument étranges les tentatives de faire sortir l'affaire Bruneau de l'oubli. Le journal du diocèse a ordre de ne pas en parler.

Par peur de la prison

M. Félix Gouzal, gérant de la *Cocarde*, s'est suicidé hier, à Vanves, d'un coup de revolver à la suite d'une condamnation à quinze jours de prison, qu'à la fin de février dernier le malheureux avait encourue comme gérant responsable. Félix Gouzal était originaire de Bayonne, qu'il avait quitté il y a six mois pour prendre la place de gérant qu'on lui avait offerte à la *Cocarde*.

Le malheureux se croyait définitivement déshonoré.

La piraterie au Tonkin

A la suite des opérations effectuées par le

général Sou contre les rebelles de Kouan-Si, une bande a pénétré sur notre territoire, le 16 avril, et a attaqué notre poste de Lung-Lan, qui est situé à 40 kilomètres environ de Bac-Lac. Ce poste, occupé par 30 tirailleurs tonkinois placés sous les ordres d'un lieutenant, assisté d'un sergent français, résista toute la journée, mais sa garnison n'étant pas en force, dut, à cause de l'incendie d'une paillette du poste, l'évacuer pendant la nuit. Nous eûmes, dans cette affaire, 5 tirailleurs tonkinois tués et 7 blessés. Le sergent français fut grièvement brûlé au visage.

Lung-Lan fut réoccupé le surlendemain par nos partisans. Meos et les pirates furent refoulés en Chine. Mais ceux-ci traversèrent de nouveau la frontière le 22 avril au matin et pénétrèrent sur le deuxième territoire militaire, près Sog-Giang. Ils se heurtèrent au poste-frontière de Sog-Haï et, après une vive escarmouche où nous eûmes un légionnaire tué et un capitaine légèrement blessé, ils se réfugièrent dans le massif montagneux, situé à l'ouest de Cao-Bang, en laissant 23 cadavres sur le terrain. Le deux mai, cette bande fut rejetée en Chine par les troupes du deuxième territoire militaire après un combat qui dura de huit heures du matin à trois heures du soir, et dans lequel les pirates subirent de grosses pertes. Nous eûmes, dans cette affaire, 5 soldats de la légion étrangère et 3 tirailleurs tonkinois blessés.

Enfin, une nouvelle bande de 200 fusils, qui était entrée sur notre territoire, à l'est de Cao-Bang, vers le poste de Truong-Khan-Phu, a été rejetée en Chine par une reconnaissance militaire et par nos partisans. Le général Sou surveille, de son côté, la frontière, à Bng-Nang, au nord-est de Sog-Giang, avec des réguliers chinois. Ces incidents n'ont eu aucun retentissement dans les autres parties du Tonkin, où la tranquillité est absolue. Toutes les mesures ont, du reste, été prises pour empêcher l'extension du mouvement.

Un vieux crime ; un mort condamné par contumace

Il y a une quinzaine d'années, un habitant de Vironchaux, près de Crécy, tua sa femme et précipita le cadavre dans un puits.

Le même jour, le même individu assassina un de ses voisins et enterra son cadavre dans son jardin.

Le cadavre de la femme fut remonté du puits, le parquet, après l'autopsie, conclut à un crime. Le mari interrogé, accusa l'individu qu'il venait de tuer, et dont il avait fait disparaître le cadavre, d'être l'auteur du crime.

Le parquet d'Abbeville décerna contre cet individu un mandat d'amener, et son signalement fut envoyé aux brigades de gendarmerie. Plus tard, la cour d'assises de la Somme le condamna, par contumace, à vingt ans de travaux forcés.

Quelques mois après, l'auteur du double meurtre mit le feu à sa maison d'habitation. Traduit pour ce crime devant les assises, il fut condamné aux travaux forcés. Il est toujours à Nouméa où, dernièrement, il avoua son double crime, indiquant l'endroit où, à Vironchaux, se trouvait enterrée sa malheureuse victime.

On affirme que le parquet s'est transporté à Vironchaux, et qu'à l'endroit désigné par le forçat, les restes de la victime auraient été retrouvés.

Le crime de Corancez

L'interrogatoire de Brière, que jeudi on lui a fait subir, a duré de deux heures à six heures. Brière a surtout été questionné sur

a scène d'agression dont il dit avoir été victime et sur l'emplacement des objets retrouvés. Brière n'a pas varié dans ses déclarations; il a fait les mêmes réponses et répété qu'il ne pouvait avouer qu'il était coupable. Pour lui, ce sont des étrangers qui ont commis les crimes; il n'a pu expliquer certains détails à cet égard. Il a dit qu'il s'était évadé après avoir été frappé.

Le juge d'instruction lui a fait reconstituer dans son cabinet la scène complète de l'agression. Brière s'est traîné à terre et il a ouvert les portes. Il a été invariable dans son attitude et dans ses déclarations. Le mobile du crime n'a pas été dégagé.

Terrible incendie

Un incendie d'une violence considérable a éclaté la nuit dernière, à Tours, dans un atelier de menuiserie et de scierie mécanique, rue Georges Sand. Les dégâts sont évalués à 500,000 fr. Cent ouvriers seront obligés de chômer.

286 maîtres d'hôtel pour un dîner

L'exposition panaméricaine actuellement ouverte à New-York, attire peu de visiteurs. L'hôtel Falter, qui avait été spécialement construit en vue de l'exposition, et qui contient une salle à manger susceptible de recevoir 5.000 personnes, n'a eu jusqu'à présent la visite que d'un seul voyageur. Il a pris ses repas dans l'immense salle à manger, seul, sous les regards des 286 maîtres d'hôtel, qui espéraient n'avoir rien à faire. L'unique voyageur est parti dès le lendemain.

Tirage d'obligations

Ville de Paris 1876

- Le numéro 114,060 gagne 100,000 fr.
- Le numéro 201,993 gagne 10,000 fr.
- Le numéro 82,510 gagne 5,000 fr.
- Dix numéros gagnent chacun 1,000 fr.

Pour guérir de la jaunisse

La superstition finira bien par disparaître du monde entier, mais ce sera long... et en attendant elle règne en maîtresse un peu partout.

Aux Pays-Bas on a trouvé un remède aussi simple qu'infaillible pour guérir de la jaunisse.

Une brave paysanne de la Veluwe ayant gagné la jaunisse, un médecin lui prodigua ses soins, mais ne parvint pas à la guérir.

Les bonnes commères du village conseillèrent alors à la patiente de boire de l'eau dans les mains jointes d'une femme, mère d'enfants jumeaux. Depuis quelques jours elle suit ce régime, et les journaux de la région assurent qu'elle s'en trouve bien.

Il suffit d'avoir la foi.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil municipal

Le conseil municipal se réunira ce soir samedi 11 mai à huit heures du soir.

Ordre du jour :

- Nomination des commissions.
- Dépenses imprévues, compte-rendu.
- Soutiens de famille, demandes.
- Frais de casernement, demande en réduction.
- Taxe militaire pour jeunes gens indigents, avis.
- Communications, demandes et pétitions diverses, rapports des commissions.

Nomination

Monsieur de Monzie, inspecteur des contributions directes, est élevé sur place à la première classe de son grade.

Depuis qu'il est à Cahors, Monsieur de Monzie a su se faire de nombreux amis qui apprécient en lui à la fois l'homme aimable et le fin causeur. Aussi croyons-nous que tout le monde applaudira son avancement si mérité.

Bourses d'enseignement primaire supérieur

Les examens des bourses d'enseignement primaire supérieur ont eu lieu jeudi, à Cahors.

Treize candidats se sont présentés, six ont été définitivement admis.

Ce sont, par ordre alphabétique : MM. Bouquié, Combes, David, Estoul, Guitard, Lavergne.

Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral en date du 10 mai courant, M. Lacombrade, instituteur à Leynhac (Cantal), est nommé en la même qualité à Soucirac (Lot).

Mme Arlet, institutrice à Rudelle, est nommée à Carennac.

Nécrologie

Nous apprenons avec un profond regret la mort, après une courte maladie, d'une de nos plus anciennes ouvrières, Mme Louise Cabanes, épouse de M. Henri Cabanes, conducteur-typographe à l'imprimerie du Journal du Lot.

Au nom de tout le personnel de l'imprimerie nous adressons à M. Cabanes et à sa famille l'expression de nos vives condoléances.

L. RÉD.

Les obsèques auront lieu demain dimanche à 9 h. 1/4.

Fêtes du 2 juin

Les fêtes du 2 juin s'annoncent très belles; leur organisation est activement menée.

Les commerçants en général font un excellent accueil aux membres de la commission chargés de la tâche délicate de solliciter les concours pécuniaires.

L'entrain est général; chacun tient à participer à ces fêtes qui, tout en apportant intérêt au commerce local, donneront à notre ville quelques heures de gaieté, de distraction.

Déjà, à cette heure, un grand nombre de sociétés musicales ont répondu à l'appel de la commission de l'orphéon pour le concours de musique, qui aura lieu le matin des fêtes des fleurs.

Du reste, le programme de cette journée sera prochainement publié, et nul doute qu'il n'attire dans notre ville un grand nombre de visiteurs.

Dores et déjà nous pouvons annoncer que les fêtes commenceront le samedi soir; une brillante retraite aux flambeaux parcourra les principales rues de Cahors, s'arrêtera devant l'hôtel de ville où se feront entendre l'Orphéon, l'Avenir Cadurcien, et la Cigale Divonienne.

Beau prélude, comme on le voit de la fête des fleurs qui l'année dernière obtint un énorme succès.

* *

Les membres de la commission d'organisation des fêtes du 2 juin sont priés de se rendre à la réunion qui aura lieu lundi soir à 8 1/2, dans une des salles de l'hôtel de ville.

Il ne sera pas fait d'autre convocation.

Vélo-Sport Cadurcien

Les membres du V. S. C. sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu au siège du Club, Grand Café Tivoli, le mardi 14 mai à 8 heures 1/2 du soir.

Ordre du jour :

- Election d'un Président.
- Questions diverses.

Aviron Cadurcien

Dans sa dernière réunion générale, la société l'Aviron Cadurcien a décidé de donner, cette année, une fête de nuit.

L'acquisition récente de plusieurs embarcations, les frais relativement élevés d'entretien et de réparation du matériel ne lui permettant pas d'organiser des régates, elle se propose de donner une fête vénitienne sur le Lot, avec illuminations générales et embrasement de l'île de Cabessut.

On se rappelle que, déjà, semblable fête fut donnée lors de l'inauguration du garage; l'on sait aussi tout le succès qu'elle remporta auprès du public.

Celle de cette année sera autrement brillante par le grand nombre d'embarcations — particulières ou appartenant à la Société — qui y prendront part.

Pour lui donner encore plus d'éclat, la Société fait appel non seulement à ses membres actifs, patrons et honoraires, mais à tous ceux qui voudront bien y participer en illuminant une embarcation quelconque.

Ajoutons que des primes seront données aux bateaux qui seront jugés le mieux décorés.

Cette fête est fixée en principe dans le courant du mois de juillet. Elle aura lieu en amont du Pont-Neuf, en face le garage de l'Aviron Cadurcien. Un bal public terminera la fête.

Prévoyants Français

Par arrêté de M. le Préfet de l'Aveyron, en date du 2 mai 1901, l'arrêté du 29 juillet 1890 accordant l'autorisation admi-

nistrative à la Société dite *Les Prévoyants Français*, est rapporté.

La liquidation de l'actif social sera faite par l'ancien Conseil d'administration assisté de M. le Trésorier Payeur général ou de son Délégué, conformément à l'article 59 *in fine*.

Le capital social sera remboursé aux sociétaires survivants au prorata des versements qu'ils auraient effectués.

Les sociétaires qui n'auraient pas encore versé leurs cotisations du mois de mai, sont priés de vouloir bien effectuer ces versements sans retard, le Trésorier devant envoyer les fonds le 14 au plus tard.

Anciens militaires de 14 ans de service

Les anciens militaires de 14 ans de service sont priés de se rendre à la réunion qui aura lieu dimanche prochain 12 mai, dans une des salles de la mairie de Cahors, pour une communication très importante les concernant.

Acte de probité

Le jeune Guitard Jean a trouvé jeudi, sur la voie publique, une somme d'argent qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

La réclamer à M. Guitard, voiturier, rue St-André, 11.

Tribunal de simple police

Audience du 10 mai 1901

Dans son audience d'hier, le tribunal de simple police a prononcé les condamnations suivantes :

- 1 franc d'amende contre trois jeunes gens pour tapage injurieux le soir de la dernière représentation théâtrale;
- 1 franc d'amende contre une bonne pour infraction à un arrêté municipal.
- 3 journées de travail contre une épicière pour violences et voies de fait.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 9 ET 12 MAI 1901.

- Allegro Militaire, Brunet.
- Madame Turlupin (Ouverture) Guiraud.
- La Nuit (Valse) Métra.
- Haydée (Fantaisie) Auber.
- Les Cloches de Corneville (Quadrille) Planquette.

De 4 h. 1/2 à 5 h. 1/2. (Allées Fénélon)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 9 au 11 mai 1901

Décès

- Fourastier, Marie, épouse Lacombe, 58 ans, s. p., à l'hospice.
- Bouygues, Louise, épouse Cabanes, ouvrière d'imprimerie, 35 ans, place de la Merci.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
10 Vend.	+ 10	+ 13	768	Pluie.
11 Sam.	+ 10	+ 16	769	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 138 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Changement de temps, Beau.
D^r HERBEAU.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 175

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXIII

LE PETIT LÉOPARD DE FRANCE

Elle avait bien sa blessure aussi, qui se faisait sentir de temps en temps et la piquait comme une abeille dans le cœur d'une rose.

Mais elle était jeune, elle était gaie; c'était une petite philosophe; par-dessus tout elle était Française, et dans le vrai sang français, le bonheur coule si abondamment qu'il n'est entièrement glacé que lorsque la veine se fige dans la rigidité de la mort.

Elle jouissait... d'autant plus violemment peut-être, qu'une certaine amertume désespérée venait se mêler à l'abandon de ses orgies bruyantes dans le genre de celles de la reine Mab.

Jusqu'alors, Cigarette avait été aussi étourdie qu'un jeune oiseau qui prend son premier essor l'été au milieu de l'enivrement de l'air plein de soleil. Ce n'avait pas été sans une terrible résistance et une révolte pleine de mépris que la folle fille du régiment avait été obligée d'admettre qu'une ombre avait le pouvoir de s'arrêter sur elle.

Elle s'amusa ainsi pendant plus de la moitié de la nuit, comme le jeune léopard, souple, agile, gracieux, auquel il l'avait comparée, prompt à punir d'un coup de ses pattes de velours le premier qui osait l'offenser.

Puis lorsque l'aube approcha, semblable au léopard, la Petite chercha son repaire.

Elle campait en général sous la tente; mais lorsqu'elle était en ville, c'était avec la fière indépendance de sa nature qu'elle repoussait toutes les offres qui lui étaient faites, et qu'elle voulait avoir son petit coin à elle pour l'habiter, quand même elle n'y serait pas venue une heure sur vingt-quatre.

Le Château de Cigarette était une des plaisanteries favorites de l'armée, car il n'avait jamais été permis à personne de l'y suivre ou d'entrevoir l'intérieur de cette forteresse; et un spahi par trop aventureux, ayant un jour escaladé les remparts, avait été récompensé par un déluge si brûlant de soupe aux lentilles sortant d'une casserole bouillante jetée sur lui qu'il s'était empressé de battre en retraite à la hâte et ignominieusement, ce qui était plus que ce que tout une tribu des plus guerrières de ses compatriotes eût jamais été capable de lui faire faire.

Le Château de Cigarette n'était ni plus ni moins que deux mansardes, dans une vieille maison, située dans une vieille cour, en ruines, silencieuse, pleurant la pauvreté.

Après avoir monté un escalier tournant et misérable, Cigarette atteignait son Château, qui était en effet, très près du ciel.

— J'aime le bleu, moi, — disait laconique —

ment la châtelaine, — et les pigeons viennent voler sur le rebord de ma fenêtre.

En outre, elle aurait pu ajouter que, si nul être humain n'avait la permission d'envahir son Château, les pigeons en tournoyant dans la lumière du soleil savaient toujours très bien qu'il y avait du riz et des miettes de pain répandus pour eux sur cette petite fenêtre microscopique.

Cigarette grimpa avec son agilité ordinaire les sombres degrés en forme d'échelle, et ouvrit sa porte.

Une vieille lampe brûlait; la mansarde était grande et aussi propre qu'un palais; ses habitants étaient très variés et tous profondément endormis, à l'exception d'un seul qui, l'air arrogant, rude, tout petit, sur trois pattes, arriva en clopinant près d'elle et frotta affectueusement sa petite tête en boule contre ses bottes.

Bouffarick... c'est toi, mon petit Bouffarick! — dit Cigarette tout bas, d'une voix caressante.

Et Bouffarick, tout heureux, retournait en boitant vers un lit de foin; c'était un petit chien nerveux qui avait perdu une patte dans une bataille en Crimée où il était resté couché sur la poitrine de son maître pendant trois jours et trois nuits.

Cigarette, abritant la lampe d'une main, jeta un coup d'œil sur sa famille.

Tous avaient leur histoire... leur histoire dans l'armée française qu'elle considérait comme étant la seule qui eût quelque importance dans l'univers.

Il y avait un corbeau très haut perché, portant le nom de *Vole-qui-veut*; il était le favori des zouaves et avait fait plus d'une campagne sur l'épaule de sa propriétaire; il aimait le combat et était surtout renommé pour savoir crier: Tue! tue! tue! sur le champ de bataille; il commençait à grisonner et les os de ses amis les zouaves étaient depuis longtemps blanchis aux abords du désert.

Il y avait aussi un rat apprivoisé, une *vieille-moustache*, qui avait vécu plusieurs années dans la poche d'un lignard et grignoté dans les débris et les miettes des rations militaires, jusqu'à ce que, ce crime ayant été découvert, le lignard eut attrapé quatre jours de salle de police; le rat aurait été condamné à être tué si Cigarette ne s'était précipitée à la rescousse et ne l'avait emporté sain et sauf.

Puis un gros chat blanc roulé en boule qui avait été l'ami d'un tringlo et avait voyagé dans toute l'Afrique du Nord, sur le dos du mulet de son maître durant l'espace de sept saisons; à la huitième, le tringlo fut emporté par un boulet perdu et un indigène s'appretait à dépouiller l'infortunée *Boule blanche* pour la mettre dans la marmite, quand une balle vint lui briser le poignet et lui fit lâcher le chat avec un hurlement de douleur; l'Enfant du Drapeau s'en empara et dit en riant au nez de l'homme :

— Confiture de plomb au lieu de viande de boucherie, quelle guigne hein! mon ami? (A suivre).

Caisse nationale d'épargne postale

Opérations effectuées dans le département du Lot pendant le mois d'avril 1901

Versements reçus de 1,083 déposants, dont 243 nouveaux.....	289,620 41
Remboursements à 713 dép. dont 104 pour solde.....	159,974 45
Excédent des versements.....	129,645 96

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *La roue de la fortune* — Au dernier tirage des obligations de la Ville de Paris (emprunt 1892), la demoiselle Adèle Favory, a gagné un lot de cinquante mille francs avec l'obligation n° 65,221.

BÉDUEZ. — *Vol nocturne.* — L'avant-dernière nuit, un malfaiteur encore inconnu a pénétré par escalade et effraction dans l'habitation de Mme Veuve Fenouil, située à côté du cimetière, et a fait main basse sur divers objets, tels que linge, lard, graisse, etc. Mme Fenouil, qui était absente depuis quelques jours, ne s'est rendue compte du vol qu'à son retour.

La gendarmerie procède à une enquête, afin de découvrir le coupable.

REYREVIGNES. — *Conférence agricole.* — Dimanche 12 mai, à trois heures et demie du soir, M. Pezet, professeur spécial d'agriculture, donnera une conférence dans la salle de la mairie. Sujet : « Productions fourragères et alimentation du bétail. »

Arrondissement de Gourdon

Aux Républicains

ORGANISATION POLITIQUE

(Suite)

Chaque jour nous apporte les plus précieux encouragements, des divers points de l'arrondissement, au sujet de l'œuvre utile, indispensable entre toutes, en voie de formation. C'est un réconfort qui nous fait le plus grand plaisir et qui est du plus heureux présage pour l'avenir du parti républicain. Le premier pas est fait. Incessamment, l'appel qu'il a été convenu de lancer, va être envoyé partout. De la plus humble commune jusqu'au chef-lieu d'arrondissement les républicains devront se tendre une main fraternelle pour assurer le triomphe définitif de la République démocratique.

L'importance de la vaste consultation qui va avoir lieu n'échappera à personne. Aucun républicain digne de ce nom ne se refusera à apporter sa pierre à l'édifice commun, aucune bonne volonté ne fera défaut, aucun dévouement ne faillira à sa tâche. Il s'agit d'une œuvre digne de tenter tous les vrais et grands dévouements ; de la réhabilitation du parti républicain, d'arracher, en un mot, l'arrondissement de Gourdon aux mains de la réaction et du cléricalisme. Que dans chaque commune on commence donc à s'entendre, à préparer courageusement le terrain, à pressentir toutes les bonnes volontés susceptibles de jouer un rôle utile, qu'on cherche à s'assurer le concours du plus grand nombre, car, ce qu'il faut préparer, c'est une imposante manifestation du parti républicain radical, de celui qui ne connaît ni les compromissions, ni les hypocrisies, ni les complicités et qui refuse toutes concessions aux ennemis de la République.

L'espace nous faisant défaut pour publier les nombreuses lettres qui nous arrivent de tous côtés sur cette importante question, nous en prenons une, au hasard, qui nous parvient des Causses de l'arrondissement où l'élément clérical parait prendre déjà l'offensive.

H....., 8 mai 1901.

Cher Monsieur,

J'ai suivi avec un grand intérêt votre campagne menée dans le *Journal du Lot* en faveur de l'organisation politique de notre arrondissement. Aussi, je ne puis m'empêcher de venir vous féliciter, au moment où votre projet a reçu un commencement d'exécution. Comme vous, je pense qu'il est absolument indispensable de prendre d'ores et déjà des mesures pour ne pas renouveler en 1902, l'échec des dernières élections législatives, et ces mesures doivent être prises d'autant plus tôt que nos ennemis pré-

parent le terrain depuis longtemps : ils agissent lentement, sourdement et sans bruit mais pas moins sûrement. Les sacristies, les couvents et toute la bande cléricale nous assurent une nouvelle défaite si nous n'y prenons garde. Habitant du Causse, je suis placé mieux que personne pour en juger.

En attendant le jour du vote pour pouvoir acheter les voix avec la bouteille et même les espèces sonnantes, ils commencent à acheter les consciences avec des habits qu'ils distribuent aux jeunes élèves de nos écoles, des dons de toute sorte : livres, brochures, journaux remis par les bons offices de nos bonnes sœurs ou de nos braves curés.

Pour tout républicain, qui ne se fait pas d'illusion sur l'efficacité de ces moyens dans nos campagnes, apparaissant l'impérieux devoir de s'organiser non pour acheter les électeurs mais pour les éclairer et les guider dans la bonne voie.

Pour cela, il fallait un homme de tête qui sut ce que nous voulions et qui crut à la réussite. Cet homme était tout désigné, il a répondu à votre appel et a promis tout son concours. Il n'en fallait pas davantage pour assurer le succès. Maintenant il ne reste plus qu'à agir. A l'œuvre donc ! Que les indolents se réveillent et que tout républicain sincère se prépare à faire enfin triompher dans notre arrondissement l'idée LAÏQUE ET RÉPUBLICAINE.

Agréé..... etc..... A. G.

Comme on le voit, l'idée a fait son chemin. Les adeptes naissent de toutes parts. On n'attend plus que l'appel pour se mettre résolument à l'œuvre. Le moment est décisif. Tous les enthousiasmes semblent électrisés.

AUX ACTES !

MARC TO.

CRESENSAC. — *Encore un candidat au Conseil Général.* — Si cela continue, les électeurs du canton de Martel ne seront pas en peine de choisir leur candidat aux prochaines élections. On nous assure que M. Crozat, propriétaire à Lachassagnole, commune de Cressensac, pose sa candidature.

Il manquait le candidat... comique, il est trouvé ! Il serait intéressant de rechercher les causes de cette candidature, mais en vaut-il la peine ?

Ni à Cressensac, ni ailleurs les électeurs ne sont plus assez naïfs pour se laisser prendre à de grossières manœuvres ; les vrais républicains voteront pour M. Mirat, les réactionnaires pour MM. Lachize ou Colrat et la volte-face à droite du sieur Crozat sera considérée comme une toquade.

LES QUATRE-ROUTES. — *Incendie.* — Dans la nuit du 9 courant, un incendie a détruit la maison du sieur Chambon, propriétaire à La Sudrie, près les Quatre-Routes.

Accidentellement, le propriétaire couchait dans cette maison cette nuit-là, car elle est inhabitée, et sans une échelle qu'on lui a tendue, il n'avait d'autre ressource pour se sauver que de sauter par une fenêtre du 1^{er} étage.

On ignore les causes de ce sinistre.

ELLE FUT DE LA NOCE

« Vous voyez cette église ? » interrogea Mme. Leveau.

Le visiteur la voyait parfaitement, puisqu'elle n'était pas à plus de deux cents mètres de distance.

« C'est là que ma fille a été mariée il y a deux ans », continua la brave femme.

« Il va sans dire que vous avez assisté à la cérémonie », suggéra l'interlocuteur qui attendait un moment propice pour poser une question concernant le but de sa visite.

« Oui, je m'y trouvais », répondit Mme Leveau avec une expression mêlée de satisfaction et de regret, « et bien peu s'en fallait que je n'y assistasse pas. »

Le visiteur garda le silence, car il devinait que la brave dame allait lui raconter comment la chose s'était passée. En effet, c'est ce qu'elle fit : — « Quinze jours avant le mariage de ma fille », continua-t-elle d'un air rêveur, « j'étais près du feu, affaissée sur une chaise, et je me désolais à l'idée, qu'en un jour si solennel, je ne pourrais accompagner mon enfant. L'obstacle provenait de la maladie, cet ennemi sans pitié pour les projets que nous pouvons faire. J'ai actuellement 58 ans, mais il y a quatre ans environ, à la suite d'un saisissement, je fus atteinte d'un malaise général qui fut le précurseur d'une maladie des plus graves. Je ne pouvais m'imaginer ce qui pouvait en être la cause. »

« Le résultat immédiat fut l'affaiblissement graduel de mes forces. Je souffrais surtout de l'estomac. Je n'avais plus d'appétit, et je me forçais à manger pour ne pas mourir d'inanition. »

« Le peu de nourriture que je prenais digérait si

lentement et si difficilement que je me demandais souvent s'il ne valait pas mieux me laisser mourir de faim et en finir une fois pour toute avec ma triste existence. »

« Mes nuits étaient épouvantables, et je n'oublierai jamais les terreurs et les affreux cauchemars que j'ai éprouvés. Le repos m'était impossible, car lorsque je cessai d'être la victime de l'insomnie, je devenais celle des étouffements et des mauvais rêves. »

« J'étais excessivement constipée, tout le corps me faisait tant de mal et j'étais si faible que je ne pouvais plus me tenir debout. »

« Le médecin déclara que j'avais une dyspepsie très grave, qui était survenue à mon insu et que le refroidissement avait activée. Il avait sans doute raison, cependant ses remèdes ne me soulagèrent que peu ou pas du tout. »

« J'étais si maigre et j'avais si mauvaise mine que je me reconnaissais à peine lorsque je me regardais dans le miroir. Ma famille et mes amis étaient fort tristes car ils me croyaient perdue. »

« Une amie que je n'avais pas vue depuis longtemps, vint me voir et fut frappée du changement opéré en moi. « Que ne prenez-vous pas la Tisane américaine des Shakers ? » me dit-elle. « C'est un remède extraordinaire qui est composé en Amérique par une communauté religieuse, et vendu en France par M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille. Je connais moi-même des personnes qu'il a guéries de maladies réputées incurables, N'hésitez pas à en faire l'essai, car c'est là votre salut. »

« La confiance de mon amie me persuada, et le jour même je commençai ce traitement. »

Dans une lettre portant comme adresse : 35, rue de Hupry, Marnes, Sarthe, et datée du 22 novembre 1899, Mme. Leveau — dont la signature a été dûment légalisée par M. Doly, Adjoint au Maire de Marnes — veut bien nous répéter ce que l'on vient de lire, et elle ajoute : « Chose incroyable je n'avais pas encore vidé le quart du premier flacon de cette Tisane que j'éprouvais déjà un bien-être extraordinaire. Tous mes maux disparaurent peu à peu. L'appétit me revint, je pus dormir paisiblement. Après le troisième flacon je me trouvais entièrement guérie et n'ai jamais cessé depuis ce moment-là de bien me porter. C'est avec plaisir que je vous autorise à publier mon attestation. »

Voilà comment Mme Leveau répondit à la question de son visiteur, avant qu'il ne la lui posât, tout en lui expliquant comment elle avait été à même de se rendre à la cérémonie du mariage de sa fille.

BULLETIN FINANCIER

Notre marché n'a été que très légèrement influencé par les événements financiers qui se sont produits à la bourse de New-York et qui ont eu leur répercussion à Londres.

La tenue des cours de quelques valeurs laisse à désirer mais l'ensemble est plutôt ferme.

Le 3 0/0 qui finissait hier à 101,72 clôture à 101,70 ; le 3 1/2 0/0 ferme à 102,15 et l'amortissable à 100,27.

Le Comptoir National d'Escompte fait 588 dernier cours ; le Crédit Foncier ferme à 695 ; le Crédit Lyonnais à 1048 et la Société Générale à 618.

Nos chemins clôturent : le Lyon à 1.650, le Nord à 2.155 et l'Orléans à 1.650.

Le Suez revient à 3.757.

L'Extérieure à 73,12 ; l'Italien à 96,55 ; le Portugais à 25,50 et le Russe 3 0/0 1891 à 86,30 n'ont pas sensiblement varié ; le Turc D recule à 25 et la Banque Ottomane à 552.

Au comptant les Actions de la C^{ie} Urbaine d'Éclairage par le Gaz Acétylène sont recherchées à 154.

A Bruxelles, la C^{ie} Nationale financière capital est à 252,50 et dividende à 487,50.

Les privilégiées Clouteries du Globe sont à 185 et les ordinaires à 182,50. Le Capital Toleries d'Anvers se traitent à 151,75 et les ordinaires à 99. — Les Capital Belge Romaine de Transport clôturent à 190.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e. — Sommaire du 12 mai 1901.

V^o Nacla : Chronique. — Raymond Clauzel : Le jeune homme timide. — Mathilde Alamic : Norbert Dys (suite). — Henry Kistemaekers : La Baronne des Saules (suite). — M^{me} Jean Pommerol : Une femme chez les Sahariennes. — Jules Mary : Soldats des Alpes (suite). — Jules Gros : L'homme fossile (suite). — Variétés.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C^{ie}, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) 6^e.

Sommaire du n° 1459, du 11 mai 1901.

Le classi cmpteur-imprimeur, par Georges Vitoux. — La farine de bananes dans l'alimentation. — Les tirs contre la grêle, par Ch.-Ed. Guillaume. — Traitement des coliques hépatiques, par le Dr Adolphe Cartaz. — Le Vésuve de 1900, par Henri de Parville. — La culture du thé en Russie. — La sériciculture au Siam. — L'hôpital militaire de Potsdam, par le Dr R. S. — Le greffage des boutons à fruits, par Albert Maumené. — L'industrie de l'acide carbonique en Wurtemberg, par D. B. — Nécrologie. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 6 mai 1901, par Ch. de Villédeuil. — Adolphe Hirsch, par Ch. Ed. Guillaume.

Il contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

MARCHÉS

La Villette

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX
			EXTRÊMES
Bœufs.	208	74	0.68 à 0.80
Vaches.	27	11	0.55 à 0.72
Taureaux.	647	258	0.73 à 0.90
Veaux.	1478	1460	0.86 à 1.38
Moutons.	13356	13000	0.65 à 1.03
Porcs.	4873	4873	0.78 à 0.94

Bordeaux

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX
			EXTRÊMES
Bœufs.	192	132	63 à 82
Vaches.	25	21	50 à 72
Moutons.	727	298	75 à 92
Porcs.	934	898	50 à 55

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patenté en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Minerai de soufre de Biabaux

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif**, de **sulfate de chaux** et de **Schiste bitumineux**.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la **Gelée printanière** et l'**Oidium** ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthraxose**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfatages liquides ou les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la **marque LE VOLCAN**.

A CAHORS s'adresser à **M. DESPRÈS**, ingénieur Agent général de la Compagnie.

LE JOURNAL DU LOT

EST EN VENTE à Cahors

Chez **M. HERBLIN**, au kiosque de la place d'Armes.

— **M^{me} LAVAL**, buraliste, boulevard Gambetta.

— **Mlle Euphrasie IMBERT**, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— **Mlle MOLINIE**, buraliste, rue de la Mairie.

— **M. MAURY**, marchand de journaux 16, rue Nationale.

PRIME MUSICALE

Par suite d'une convention très avantageuse la Maison **Z. BAJUS**, éditeur de musique à Avannes-le-Comte (P.-de-C.), expédie franco à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de **dix morceaux pour piano** écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout **40 fr.** aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.

Le propriétaire-gérant : **A. COUSSLANT**,

